



## **Cahier commun de revendications des employés de la Sidérurgie**

### **1. Sécurité**

#### **Sécurité de revenu**

- Obtention de la prime pouvoir d'achat maximale
- Recommandation paritaire au sujet de l'indexation des chèques-repas

#### **Sécurité d'emploi**

- Amélioration de tous les accords existants qui permettent de garantir la sécurité d'emploi des travailleurs du secteur
- Engagement du secteur à recourir le moins possible au travail intérimaire et aux contrats temporaires notamment via une limitation temporelle de l'utilisation de ce type de contrat
- Amélioration des clauses de sécurité d'emploi en cas de licenciement multiple

#### **Mobilité**

- Indemnité vélo à 0,27 euro/km (= au montant maximal exonéré), sans plafond km
- Augmentation des autres indemnités de frais de transport

#### **Formation**

- Droit individuel à la formation de 5 jours à partir de 2023 et sanction financière en cas de non-respect
- La formation doit être de la vraie formation et améliorer la CCT formation
- Renforcement rôle conseil d'entreprise lors de l'élaboration du plan de formation

### **2. Qualité de la carrière**

- Mécanismes permettant d'adoucir les fins de carrière de manière structurelle via la création d'un fonds de pénibilité
- Jour férié supplémentaire le 8 mai
- Prolongation maximale système de crédit-temps avec motif
- Prolongation maximale aux CCT du CNT en matière de RCC, dispense de disponibilité, et en matière de régimes d'emploi de fin de carrière
- Alternative sectorielle pour le crédit-temps sans motif (avec protection contre le licenciement et droit de retour)
- Congé de carrière
- Droit à la déconnexion
- Droit au congé parental à 1/10 ; crédit-temps /-congé thématique en heures
- Clarification et amélioration du petit chômage



**BBTK**  
ABVV



**SETCa**  
FGTB

**PULS**  
never work alone

**CNE** L'avenir a son syndicat



### **3. Sécurité & santé**

- Cadre pour un plan d'action permettant de mesurer les avancées en matière de sécurité au sein de l'entreprise
- Obligation de trouver un travail adapté

### **4. Défis sectoriels**

- Suivi, concrétisation et encadrement paritaire des défis sociétaux au niveau du secteur : COVID, Commerce, climat; numérisation, robotisation, introduction de nouvelles technologies, mobilité, organisation du travail tournée vers l'avenir, dumping social et sous-traitance, redéploiement industriel et innovation au niveau local.

### **5. Concertation sociale**

- Extension du congé syndical et de la formation syndicale
- Extension des compétences de la délégation syndicale :

### **6. Éléments techniques**

- Prolongation des dispositions de l'accord sectoriel précédent et des accords à durée déterminée existants
- Prolongation des primes flamandes